



Club de Tir Virelade

Compte rendu réunion du CODIR du 07/04/2024

Présents: Messieurs Boudon, Cadmas, Daviot, Delattre, Delhoume, Douence, Etcheberry, Gastanaga, Joui, Lauretou, Leblanc, Magnaudet, Menendez, Nivelles, Pietrzack, Plaire, Pratumiau, Rodriguez, Tisserand,

Excusés: Messieurs Bindel, Boueix, Castella, Lepinay, Veiga-Perez

Modification du règlement intérieur

Article 2: Acceptation de toute personne pouvant justifier d'un titre de séjour ou autre papier officiel autorisant sa présence sur le territoire.

Article 11: Procédures de sécurité lors des déplacements aux cibles.

Ajout de l'obligation de se reculer jusqu'à la table arrière au 25 m et d'une distance significative au 50 et 100 m

Sanctions : Composition de la commission de discipline:

7 Personnes ayant droit de vote:

Les 3 membres du bureau

1 CAC

1 Initiateur

2 permanents (dont un ancien ou "sage")

Choisi par le Président

Hors droit de vote:

L'adhérent en cause, un témoin assurant sa défense s'il le souhaite

Le permanent présent ou ayant rédigé l'incident

1 ou 2 témoins.

Visiteurs non tireurs

Les visiteurs non tireurs invités sont sous la responsabilité de l'invitant, et doivent se tenir à distance respectable des postes de tir. (derrière les tables de rangement au 25 M)

Statut des « visiteurs libres non tireurs », ceux-ci devront obligatoirement présenter une carte d'identité au permanent, qui notera son nom et le N° de la carte sur le cahier de présence.

Selon sa disponibilité et à sa discrétion, celui-ci prendra en charge le visiteur pour évoluer dans les installations. En aucun cas, une personne étrangère au club ne peut déambuler seule dans l'enceinte du club.

Le port de l'arme dans un holster est interdit sur tout le site. Lors des déplacements, les armes doivent être sécurisées dans des malles ou des housses.

Ces modifications seront proposées lors de l'assemblée générale

Proposition d'achat d'un défibrillateur.

Le Président a donné lecture du devis de l'appareil, l'accord de principe a été obtenu, toutefois, le prix ayant été estimé un peu élevé une autre proposition sera demandée.

Le codir s'accorde un temps de réflexion complémentaire.

Point sur les travaux en cours.

10m: Plaquage de protection, éclairage par panneaux solaires.

En cours dans la semaine du 8 au 15.

Sanglier courant (ou cible mobile pour la FFtir):

Nous avons l'opportunité de racheter celui du club des Girondins dont ils ne se servent plus.

Nous l'avons vu, et il est en bon état. Compte tenu qu'il manque une pièce importante, nous sommes en négociation.

Butte du fond du 100 M

Avec les pluies de ces derniers mois, cette dernière a tendance à s'affaisser. Afin de permettre aux engins de chantier d'accéder par l'arrière (impossible par devant) pour la rehausser, il a été nécessaire de doubler le merlon gauche, pour faire un accès protégé dans le merlon d'origine. Cet accès sera fermé par un portail.

Modification des statuts:

- Augmentation de l'effectif du comité directeur

Actuellement le nombre est fixé à 25, déterminé en fonction d'un nombre d'adhérent de 260 environ.

Aujourd'hui avec 400 adhérents et des activités nouvelles (école de tir le mercredi après-midi avec le 10M, gestion du sanglier courant, et plus tard la gestion du stand ludique) des permanences et responsabilités supplémentaires vont être nécessaires.

Nous allons faire appel à 10 candidatures lors de la convocation pour la prochaine AG, dont la date (au mois de juin) reste à fixer.

- Suppression du quorum:
Jean Etcheberry a évoqué cette possibilité que nous allons étudier.

Point sur les effectifs et la liste d'attente.

A ce jour nous avons fixé le nombre d'adhérents à 400.
Ce nombre permet d'avoir une gestion correcte, de conserver une certaine convivialité, compte tenu de nos installations et de notre encadrement.
Cet effectif sera reconduit pour la saison 2024-2025.
Actuellement nous avons une liste d'attente de 63 candidats.
Nous ne pourrons intégrer de nouveaux Inscrits qu'en fonction des adhérents démissionnaires ou mutés.
Lors de leur inscription sur cette liste, les candidats en sont informés.

Les heureux gagnants seront par ordre de priorité:

- Les reconduits de la saison précédente.
 - Les habitants de Virelade (Sans passer par la liste d'attente)
 - les conjoints et enfants des adhérents (Sans passer par la liste d'attente)
 - la gendarmerie de Toulence (Sans passer par la liste d'attente)
 - l'ordre d'inscription sur la liste.
- Les enfants de 8 à 15 ans inscrits à l'école de tir seront pris automatiquement hors du quota de 400.

Succession d'Erick PLAIRE au poste de Président, appel à candidature:

Afin de préparer le scrutin pour désigner le nouveau Président, Robert Tisserand fait appel à candidature au sein du comité directeur, face à l'absence de volontaires, Robert Tisserand présentera sa démission lors de l'Assemblée générale de juin Et se portera seul candidat.

Concours interne Armes de poing-Poudre noire dimanche 02 JUIN 2024

Volontaires participants à l'organisation:

Mrs: Pratumiau, Douence, Cadmas, Nivelle, Rodriguez, Etcheberry, Bindel, Delattre, Daviot, Lauretou, Leblanc, Magnaudet.
Cette liste pourra être complétée d'autres volontaires.

Les modalités seront communiquées ultérieurement.

Questions diverses :

Demande de modification des tables de tir au 50 m en remplaçant les tables longues par des tables individuelles.

Le Président exprime l'obligation à tous les membres du comité directeur de suivre la formation sécurité.

L'ordre du jour ayant été traité, et sans autres questions, la séance est levée.

Le président
Robert TISSERAND

Le secrétaire
Jacques CADMAS

